

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 09 août 2022
Délibération n° 01/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf août à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 19 juillet 2022

Nombre de membres : 19

Présents : FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, JACQUEMOT André, BEL Louis, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermine, DEVILLE Marie-Jo,

Excusés : DUBOULOZ Hubert, VULLIEZ André, EHRY Jean-Marc, Véronique NEPLAZ, CORBÉ-COUEDEL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, BUFFET Josette, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

Secrétaire de séance : Murielle FILLON

OBJET : Résultats de la consultation à procédure adaptée ouverte pour la création d'une halle de marché

Dans le cadre de la réalisation de la halle de marché sur la commune du Lyaud, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'analyse des offres relatif aux lots :

- **N° 1 : Démolition – terrassement – gros œuvre – VRD**

Montant estimé : 210 000,00 € H.T

ENTREPRISE	PRIX DE L'OFFRE
SARL GIROD TP	182 874, 79 € H.T
A.B.M.G	256 707,00 € H.T
EURL TANRIVERDI	272 584,00 € H.T

- **N° 2 : Charpente – couverture – cuivrierie**

Montant estimé : 115 000,00 € H.T

ENTREPRISE	PRIX DE L'OFFRE
FAVRAT CONSTRUCTION BOIS	112 741,80 € H.T
GAVOT OSSATURE BOIS	136 091,60 € H.T

- **N° 3 : Electricité**

Montant estimé : 15 000,00 € H.T

ENTREPRISE	PRIX DE L'OFFRE
STECH ELEC	14 837,00 € H.T
EIB	24 000,00 € H.T

Vu le rapport d'analyses effectué par la SARL ACOA, Monsieur le Maire p
retenir les offres suivantes :

- GIROD TP pour le lot n° 1, d'un montant de 182 874,79 € H.T,
- FAVRAT CONSTRUCTION BOIS pour le lot n° 2, d'un montant de 112 741,80 H.T,
- STECH ELEC pour le lot n° 3, d'un montant de 14 837,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

VALIDE les offres retenues par Monsieur le Maire,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les propositions énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Publié ou notifié le **10 AOUT 2022**

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Murielle FILLON.